

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET REGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE DES FETES DE SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL 3, rue du Clos Caslot

Le Maire ou son représentant,

ENTRE: La commune de SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL, représentée par monsieur Sébastien BERGER, Maire ET: Nom: Prénom: Adresse: Agissant en qualité d'utilisateur et/ou représentant de.... dont le siège est situé à Adresse e-mail: En application et dans le respect du règlement d'utilisation de la salle des fêtes, la commune de SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL met à disposition de l'utilisateur les locaux désignés ci-après : Salle n° 1 (côté sans scène)..... Salle n° 2 (côté avec scène)..... Salle n° 3 (salle complète)..... _____ Acompte réglé le: ACOMPTE:_ Solde réglé le : SOLDE: Chèques de caution déposés le : Pour l'organisation de : Date:..... Cette manifestation regroupera personnes. L'utilisateur atteste avoir pris connaissance de l'intégralité du règlement dont les 4 pages sont annexées à la présente convention. Fait à Saint-Nicolas-de-Bourgueil, le.....

UNE SEMAINE AVANT LA DATE DE LA MISE A DISPOSITION, VEUILLEZ CONTACTER LA MAIRIE AU 02.47.97.75.16 AFIN DE CONFIRMER QUE VOUS SEREZ PRESENT AU RENDEZ-VOUS POUR ETABLIR L'ETAT DES LIEUX D'ENTREE, CONDITION INDISPENSABLE POUR LA REMISE DES CLEFS (Voir article 10)

PIECES A REMETTRE OBLIGATOIREMENT A LA MAIRIE

- O Convention remplie, datée et signée + chèque d'acompte de 30 % à la réservation
- O Attestation d'assurance précisant le lieu et la date de la mise à disposition
- o Pièce d'identité
- O Chèques de caution

Signature de l'utilisateur

(Précédée de la mention « lu et approuvé)

O Solde du paiement au plus tard 2 mois avant la date de la manifestation